

# **Règlement général de La Forestière** **à St Amand les Eaux le 05 avril 2015 :**

## **Article 1 - Organisation:**

Le Nouveau St Amand Étudiant Club organise la Forestière avec le soutien logistique de la ville de St Amand les Eaux.

## **Article 2 - Les courses et les catégories:**

- Animations sportives organisées pour les Éveils Athlétiques (2006 – 2009) et les Poussins (2004 - 2005) à 9h40 dans le complexe sportif Notre Dame d'Amour. Challenge endurance 6 min, 8 min, 10 min et 12 min.
- Pour la course la Semi-Forestière distance de **6 km**, à partir des cadets (**1999 et avant**) : départ 10h00.
- Pour la course la Forestière distance de **12 km**, à partir des cadets (**1999 et avant**) : départ 10h00

## **Article 3 - Sécurité et Assistance:**

Elle est assurée par des secouristes et des signaleurs.

## **Article 4 - Couverture Photo, télévision, Vidéo et Droits :**

Du fait de son engagement, tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image. Quant aux professionnels audio-visuel ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisateur.

## **Article 5 - Inscriptions:**

Inscription par courrier :

Tarif :

- La Semi-Forestière 6 km : 5 euros
- La Forestière 12 km : 7 euros
- Animation jeunes : Challenge endurance EA PO : 1 euro

Inscription en ligne par carte bancaire sur le site : [www.laforestiere.nouveausaec.fr](http://www.laforestiere.nouveausaec.fr)

Tarif :

- La Semi-Forestière 6 km : 5 euros + 0,80 euro de frais de gestion
- La Forestière 12 km : 7 euros + 0,80 euros de frais de frais de gestion
- Animation jeunes : Challenge endurance EA PO : 1 euro

Le montant des droits d'inscription est aussi indiqué sur le bulletin d'inscription et sur notre site Internet.

**Par courrier** inscription possible jusqu'au 1er avril 2015 (le cachet de la poste faisant foi). Bulletin disponible sur le site du club : [www.nouveausaec.fr](http://www.nouveausaec.fr) ou [www.laforestiere.nouveausaec.fr](http://www.laforestiere.nouveausaec.fr) à remplir, à signer, accompagné du paiement par chèque et d'une copie de la licence ou du certificat médical (**voir article 6**) et à faire parvenir à l'adresse suivante : **Nouveau SAEC - Course La Forestière, BP 30236 59734 St-Amand-les-Eaux Cedex**

**En ligne** sur le site de la course, les inscriptions sont possibles jusqu'au jeudi.

**Sur place**, il sera toujours possible de s'inscrire le samedi 4 avril au stade Notre Dame d'Amour de 15h à 17h et le jour de la course de 8h à 9h30 dans la limite des dossards disponibles.

(**Une majoration de 3 euros sera appliquée pour les inscriptions le jour de la course**).

**Règlement par chèque à l'ordre du Nouveau SAEC.**

En cas d'annulation d'inscription : aucun remboursement pour annulation ne sera effectué.

## **Article 6 - Participation : Réglementation FFA: Licence et certificat médical**

Conformément aux articles L231-2 et L 231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit:

**Le certificat médical** ou sa photocopie délivrée par un médecin, datant de moins de 1 an à la date de la course et portant mention de la clause suivante : « **ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** » ou « **ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** ». Les personnes qui n'ont pas fourni un certificat médical ne pourront pas participer aux courses.

### **Document obligatoire à joindre à l'inscription ou au retrait du dossard :**

- Je joins une copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, ou de ma licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, également valable le jour de la course.
- Je joins une copie de ma licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Je joins une copie de ma licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire.
- Je joins mon certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou sa copie.

## **Article 7 - Responsabilités et Litiges:**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Sauvegarde par l'intermédiaire d'Alliance Internationale d'Assurance et de Commerce (aiac courtage). Quant à la responsabilité individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Tous les litiges seront réglés par le juge arbitre délégué pour l'événement dans les 30mn qui suivront l'affichage des résultats. Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols éventuels.

## **Article 8 - Dossards :**

Les dossards peuvent être retirés le samedi 4 avril de 15h à 17h et le jour de la course à partir de 8h au club house du complexe sportif de Notre Dame d'Amour.

## **Article 9 – Ravitaillement Course :**

Le poste de ravitaillement sera installé au 6e km

## **Article 10 - Résultats-Récompenses:**

Par affichage le jour de l'épreuve.

Résultats détaillés le lendemain sur le site Internet du Nouveau SAEC

www.nouveausaec.fr ou de la forestière : [www.laforestiere.nouveausaec.fr](http://www.laforestiere.nouveausaec.fr)

Des médailles seront remises aux enfants qui auront participés au challenge endurance.

## **Article 11 - Vestiaires :**

Des douches et vestiaires non surveillés seront accessibles au complexe sportif Notre Dame d'Amour. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.